

# Un film pour réveiller la conscience urbaine: aucun maire présent

Par Benoit ROUTHIER

A Dusseldorf, le capital ne l'emporte pas sur le sens civique. N'y construit pas qui veut un gratte-ciel contrairement à ce qui se passe en Amérique du Nord (États-Unis et Canada).

Ce commentaire est puisé dans le film "Dusseldorf, équilibre humain" de la série URBA 2000 qui veut éveiller "la conscience urbaine de tous, du développeur jusqu'au simple citoyen".

C'est dans cette perspective que la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain a commencé, mercredi, la présentation, avec discussion, de cette série produite par l'Office national du film du Canada.

La Chambre présentera sept des 10 films de la série avec, mercredi prochain, "Sapporo, croissance planifiée" et "Montréal, retour aux quartiers"; mercredi 26 mars, "Bologne, une ville ancienne pour une société nouvelle" et "Basingstoke-Runcorn, villes nouvelles britanniques" et le mercredi 2 avril, "Varsovie-Québec, comment ne pas détruire une ville".

La série réalisée par Michel Régner, en collaboration avec Luc Durand, est animée et commentée par M. Pierre Guertin, directeur du Centre de recherche en aménagement et en développement de l'université Laval.

La Chambre avait lancé des

invitations aux maires, entre autres ceux de la région, mais aucun ne s'est présenté à la première séance. Si la même situation se présente aux projections subséquentes, nous pourrions nous poser des questions sur leur "conscience urbaine".

La ville de Québec cependant était représentée par quelques conseillers.

Le film "Dusseldorf, équilibre humain" fait la preuve, non comprise en Amérique du Nord et à Québec même, que des règlements d'urbanisme très sévères n'éloignent pas nécessairement, ce serait plutôt le contraire, les investissements des compagnies internationales.

La crainte d'exercer le contrôle des capitaux n'existe pas dans cette ville d'Allemagne fédérale où, de plus, "la démocratie" c'est-à-dire la participation de la population à l'élaboration de projets d'urbanisme, "a fait éviter la commission d'erreurs" comme ce fut le cas par exemple dans le même pays, à Francfort, et comme c'est le cas en Amérique du Nord et encore à Québec même.

La vocation des divers quartiers ou zones de la ville de Québec change facilement "au gré des intérêts des promoteurs", comme l'a indiqué un architecte présent à la projection.

Quant à la démocratie, il n'y a

qu'à rappeler qu'il est de notoriété publique que l'administration Lamontagne a opté pour une politique de présentation des programmes d'urbanisme quand les choix bien se prononcèrent contre les programmes, mais il est déjà trop tard. C'est ce que craignent présentement des groupes de citoyens du quartier Saint-Sauveur avec le projet de restauration de cette partie de la basse ville.

circulation automobile, laquelle amène dans les villes autoroutes, échangeurs, parcs de stationnement, "autant de monuments synonymes de dégradation urbaine".

L'architecte Georges Amyot a laissé entendre qu'à Québec ou même au Canada, on se donne trop souvent bonne conscience en invoquant le climat comme cause de notre inertie.

Pour sa part, le conseiller Jules Blanchet, de Québec, a fait remarquer que la détérioration des quartiers de la vieille capitale était due en partie à la désaffectation ou abandon par le citoyen propriétaire de sa propriété.

Un deuxième film intitulé "Centre-ville et piétons" montrait comment certaines municipalités ont réussi à redonner le centre-ville aux piétons en fermant les rues à la

# Avec des enquêteurs "aux mains liées", la vague de vols prend de l'ampleur

par Lucien LATULIPPE

Les vols à main armée se multiplient dans la région de Québec depuis quelque temps. Les autorités policières s'en inquiètent et elles ne savent trop où donner de la tête pour enrayer cette épidémie.

Les enquêteurs ne se gênent pas pour dire qu'ils ont les mains liées par un protocole qui les empêche d'agir efficacement. Les voleurs sont des êtres humains qu'il faut ménager et dont il faut tenter de tirer une confession, maintenant, avec des courbettes et des gants blancs.

Quatre hold-up ont eu lieu à Québec et en banlieue, hier, soit de 11h15 du matin à 22h45 du soir. Des coups de feu ont été tirés, mais personne n'a été blessé. Même un policier de la Sûreté du Québec a dû se tenir coi pour éviter un carnage. Une somme d'environ \$40,000 a été dérobée au cours des quatre vols.

Rue Saint-Jean

Le premier hold-up s'est déroulé à la Banque Provinciale du Canada, au 399 rue Saint-Jean, et il est l'oeuvre de deux "cagouleurs" qui avaient des armes puissantes.

Parmi les clients, il y avait le caporal Alexandre Cloutier, de la Sûreté du Québec, qui était en civil et qui était au guichet de l'une des caisses lorsque les voleurs sont entrés.

"C'est un hold-up! Tout le monde à terre!" En entendant ces mots, le caporal Cloutier a jeté un coup d'oeil vers la porte. Il a vu un "cagouleur" avec une arme de gros calibre à la main.

Le caporal Cloutier s'est dit: "Ce n'est pas le temps d'agir, attendons qu'ils sortent. Il y avait danger de carnage." Comme les autres, il s'est mis à genoux.

Le complice aussi masqué et armé d'un revolver s'est fait remettre quelque \$3,000. Celui qui faisait le guet lui a crié de se dépêcher. Un client qui venait pour entrer a vu ce qui se passait et il a tourné les talons.

Les deux voleurs sont sortis et ils sont montés dans une auto garée tout près. Le caporal Cloutier est sorti derrière eux et il a fait feu en direction de l'auto qui a démarré quand même. Il a tiré un autre coup de feu en l'air, mais le véhicule a continué à filer sur la rue Deligny.

Le policier s'est avancé dans la rue. Il s'appretait de nouveau à ouvrir le feu, mais des enfants sont sortis de l'école située tout près. Craignant d'en blesser, il a rengainé.

L'alerte a fait accourir plusieurs autos-patrouille. Le secteur a été sillonné et des points de barrage ont été dressés un peu partout, ce qui a ralenti énormément la circulation sur l'heure du midi.

L'auto utilisée par les voleurs a été trouvée abandonnée sur la rue Latourelle, près de la rue Badelard. Elle avait été rapportée volée.

Les voleurs ont descendu l'escalier de bois menant à la rue Saint-Vallier. Les bas nylon qui leur avaient servi de cagoule ont été trouvés en bordure de l'escalier.

Un peu plus tard, un individu a été arrêté. Il était en possession de marchandise volée dans une maison, mais il n'avait rien à voir avec le hold-up.

Autres vols

Le second vol à main armée a eu pour scène la Banque d'Économie, située au 801, 4e rue. Il est survenu vers 16h30.

Trois "cagouleurs" ont tenu en respect cinq employés et un client. Avec environ \$30,000 en poche, ils ont pris la fuite dans une auto qui a été trouvée, quelques minutes plus tard, sur la rue Ancien-Chantier, dans le quartier du Palais. Le véhicule avait aussi été volé. Les policiers y ont trouvé un manteau dérobé à la banque et quelques pièces de déguisement.

Le troisième hold-up a eu lieu à Giffard, au Marché Provigain Simard Inc., situé au 2415 rue Evangéline. Il était 19h05.

Malgré la présence d'une vingtaine de clients dans les différentes

allées du magasin, deux "cagouleurs" armés d'un revolver et d'un fusil coupé ont raflé le contenu des deux caisses. L'un d'eux s'est de plus rendu dans le bureau pour mettre la main sur le dépôt que le propriétaire était à préparer. Ainsi auraient-ils dérobé près de \$6,000.

La police de Giffard a été informée que les deux individus étaient partis à pied vers Saint-Pascal. Le détective Belanger et l'agent Guy Vézina, de la SQ, ont repéré des suspects et ils les ont interrogés au cours de la nuit.

Le quatrième devait survenir, vers 22h45, à l'épicerie Provisoir, située au 5020, 1ère Avenue, à Charlesbourg. Un individu qui avait sur la tête un passe-montagne et son compagnon qui n'était pas masqué ont obligé la caissière à leur remettre le contenu du tiroir, soit environ \$95.

La jeune fille n'a pas vu d'arme à feu. L'un des individus a fait semblant d'être armé et tous deux sont partis à pied.

Ajoutons que, de bonne heure, hier, un chauffeur de taxi s'était fait dérober son auto en face du 221 rue Saint-Sauveur, à Québec, par deux individus armés d'un couteau. Les voleurs ont voulu lui faire ses poches en même temps, mais le plaignant venait de commencer sa journée et il n'avait pas d'argent. Le taxi a été trouvé plus tard en face du 59 rue Hermine.



Le détective Jean Morais dépose avec d'innies précautions la mallette contenant les 30 bâtons de dynamite dans la malle arrière de son auto-patrouille, afin de les transporter à la centrale du parc Victoria où l'armée est venue prendre possession du précieux colis.

# \$300,000 pour intercepter le Answer

par Gilles OUELLET

SEPT-ÎLES — Il en aurait coûté environ \$300,000 au gouvernement fédéral, donc aux contribuables canadiens, pour intercepter le cargo "The Answer", dans les glaces du golfe du Saint-Laurent, et il y a maintenant une semaine, et la note de frais continuerait d'augmenter.

C'est en tout cas ce qu'a affirmé un membre de l'équipage du "The Answer", Donald Philipps, devant le Cercle de presse de Sept-Îles, hier matin. Philipps dit avoir obtenu cette information de bonne part lorsqu'il est passé sur le brise-glace John A Macdonald, avant d'être conduit à Gaspé.

Les dépenses se répartiraient ain-

si: \$15,000 par jour pour la sortie du John A. Macdonald et les salaires aux membres de l'équipage du brise-glace, \$1,000 l'heure pour la location des hélicoptères afin de transporter les passagers du "The Answer" vers la terre ferme, \$200 l'heure pour le carburant, et des sommes supplémentaires pour payer les agents fédéraux qui se sont rendus dans le golfe pour

arrêter le bateau ou encore à Sept-Îles pour veiller à son entrée.

Philipps établit aussi à \$3,000 par jour le coût du séjour du "The Answer" dans le port de Sept-Îles: location d'une place, assurances, entretien du navire, surveillance policière, etc.

Selon ce membre de l'équipage du "The Answer", les autorités gouvernementales auraient mieux fait d'attendre que les tribunaux tranchent la question de la propriété du navire avant de commettre de semblables dépenses.

De plus, Donald Philipps s'est dit étonné du déploiement gigantesque des forces policières et du déplacement d'autant de personnes pour arrêter la course de ce navire alors que plusieurs autres bateaux, pris dans les glaces du golfe, ont été forcés d'attendre plusieurs jours avant d'être secourus par le John A Macdonald alors en "mission spéciale".

Par ailleurs, les membres de l'équipage du "The Answer", à Sept-Îles depuis une semaine, devraient quitter la Côte-Nord aujourd'hui pour aller passer quelques jours dans les Laurentides, au nord de Montréal; ils reviendront probablement à Sept-Îles dans le courant de la semaine prochaine.

# Le projet des lacs Long et Montauban se concrétisera au coût de \$3.2 millions

par Gérard ROCHETTE

PORTNEUF — \$3.2 millions seront dépensés au cours des quatre prochaines années pour entreprendre la réalisation du parc de récréation des lacs Long et Montauban, dans le comté de Portneuf.

tre, M. Gerald Harvey, des dirigeants de l'OPDQ et de ceux de la Chambre de commerce régionale de Portneuf.

Ladite conférence de presse aura lieu dans les jours qui suivront la signature officielle de l'entente auxiliaire.

En tenant pour acquis qu'il ne reste plus que la formalité de la signature avant de passer aux gestes concrets, le député de Portneuf a dit se réjouir de voir finalement déboucher le projet des lacs Long et Montauban. Il a tenu à rendre hommage à la Chambre de commerce régio-

nale de Portneuf pour le travail et l'intérêt que cet organisme a démontré dans cette affaire.

On sait que le projet du parc en question est commenté, discuté et rediscuté depuis longtemps dans Portneuf. Trois projets différents furent, à un moment donné, envisagés pour en faciliter la réalisation. Selon les indications données par M. Pagé, le territoire où les travaux d'aménagement débuteront à environ 90 pour cent la propriété de la couronne, le reste appartenant à la compagnie Consolidated Bathurst.

**JACQUES-H. GRAN**  
Podiatre  
Membre reçu et en règle de la Corporation Professionnelle des Podiatres.  
**NOUVELLE ADRESSE**  
Après le 1er avril 1975  
**2611, boul. Laurier (Coin Jean-Dequen)**  
Vis-à-vis Pollack Ste-Foy et voisin du C.H.U.L.  
658-7738

**NOUVEAU BUREAU D'ASSURANCES A QUEBEC**

Claude White, courtier en Assurances et jusqu'à ces derniers temps, membre associé de la maison Parizeau White et associés Inc., vient de fonder la firme Claude White et associés Inc. courtiers en assurances, dont les bureaux sont maintenant situés au 845 ouest, boul. St-Cyrille, suite 300, Québec. (Tél.: 527-0385) (ANN.)

# 30 bâtons de dynamite trouvés dans une case de la Gare centrale

par Lucien LATULIPPE

La Gare centrale d'autobus, située sur le boulevard Charest (est), à Québec, a dû être évacuée vers 11h30, hier, à la suite d'une alerte à la bombe.

Après avoir vérifié qu'effectivement, il y avait un engin quelconque dans la case 884, les policiers ont fermé le quadrilatère à la circulation et les autobus ont été éloignés de la gare.

Le lieutenant Laquère et M. Delarossil, du centre de tir de la police de Québec, tous deux experts en explosifs, ont pris la situation en main. Il y avait une valise et un sac dans le casier en question.

Avec d'innies précautions, les experts ont ouvert la mallette et ils ont réalisé qu'elle contenait un bon nombre de bâtons dynamite, 30 après décompte. Ils ont constaté du même coup que la dynamite n'était reliée à aucune pile électrique. Le sac contenait, pour sa part, 31 détonateurs.

C'est un appel anonyme qui a permis de découvrir la présumée bombe dont la police ne connaît pas la provenance. L'enquête permettra, peut-être, d'en savoir davantage. Un expert en empreintes digitales a scruté à fond le casier 884 pour y déceler des indices.

Les gens ont été tenus ainsi sur le qui-vive pendant 45 minutes. L'information n'étant pas complète, les policiers ont dû vérifier plusieurs casiers avant de trouver le bon.

Cette alerte à la bombe est survenue peu après un hold-up dans une banque de la rue Saint-Jean. Ainsi il y avait-il beaucoup d'animation dans le quartier Saint-Roch et surtout beaucoup de policiers. Le calme est revenu vers 12h30.

Les bâtons de dynamite ont été transportés à la centrale de police par le détective Jean Morais et les détonateurs, par le sergent André Lamontagne qui poursuit l'enquête. Le tout a été confié à l'Armée pour expertise et destruction.

C'est donc de l'entente-cadre fédérale-provinciale, par l'intermédiaire du ministère du Tourisme, de la Pêche et de la Faune et de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), que les fonds nécessaires à la réalisation du parc des lacs Long et Montauban proviendront.

En ce qui regarde les différentes étapes de réalisation qui seront franchies et l'échéancier des travaux, M. Pagé a précisé que ceux-ci seront annoncés lors d'une conférence de presse commune qu'il tiendra dans Portneuf en compagnie de minist-

**RODIER PARIS**

Son prêt-à-porter!

5, Place Québec  
647-1624

**HERCULE**  
LE BÂTIMENT SANS COLONNES

- très économique • livraison souvent effectuée le lendemain de votre commande • largeurs jusqu'à 150 pieds • entretien négligeable • à l'épreuve du feu • ne rouille pas • résiste à des vents allant jusqu'à 140 milles à l'heure • agrandissement facile • isolable • s'érige sur simple dalle de béton (dalles pré-coulées disponibles) • manufacture à Ste-Marie de Beauce • documentation sur demande.

**BÂTISSSES D'ACIER HERCULE LTÉE**  
Route Kennedy, Ste-Lucie, Beauce, Québec G0S 2Y0 Tél. (418) 387-2903; ligne directe de Québec 647-0314

# L'agrandissement du Cegep de Thetford serait bloqué par deux fonctionnaires

par Fortunat MARCOUX  
du bureau du Soleil

**THETFORD MINES** — Qui, au sein de l'administration gouvernementale québécoise, bloque le projet d'agrandissement du Cegep de Thetford Mines dont les plans et devis sont achevés depuis juillet dernier?

C'est la question que se posent les autorités de l'institution par suite de nombreux délais inexplicables qui retardent indûment la mise en chantier du projet dont le coût est estimé à \$10,4 millions.

Pourtant, selon les explications fournies par le directeur général par intérim du collège, M. Etienne Tétrault, le premier ministre, M. Robert Bourassa, le ministre et sous-ministre de l'Éducation, et la DIGEC (Direction générale de l'enseignement collégial) ont reconnu que le cas de Thetford en était un prioritaire.

Selon M. Tétrault, deux fonctionnaires servent de boucs émissaires au gouvernement et bloquent les projets de construction. "Ils invoquent toutes sortes de raisons et exigent de nouvelles études pour gagner du temps, on ne sait trop pour quelles raisons", a-t-il expliqué. Il a précisé que le dossier de Thetford est en possession du conseil du trésor depuis plusieurs semaines. "Notre dossier est complet et voilà que nous devons tout reprendre parce que "quelqu'un" met en doute l'ampleur du projet", a-t-il dit.

### Cegep du Tiers-Monde

Entre-temps, la situation se détériore au Cegep. Selon les normes du ministère, la superficie actuelle du collège doit satisfaire les besoins d'une clientèle de 650 étudiants; or, l'institution en compte 1307. En d'autres termes, le collège dispose d'une superficie de 88 pieds par élève alors que, selon la norme, elle devrait être de 180.

À la lueur de ces chiffres, il ne faut pas se surprendre que les locaux soient inadéquats, que les équipements soient entassés, que l'aération soit très mauvaise, et que l'éclairage soit insuffisant. Dans le salon des étudiants, on a aménagé une mezzanine pour obtenir plus d'espace; dans le laboratoire de l'électrotechnique, il n'y a aucune fenêtre et le chauffage par treillis est totalement nuisible; les locaux des professeurs sont très étroits; le laboratoire d'hydraulique sert de classe en même temps; les vestiaires ayant été transformés en classes, les corridors sont utilisés à cette fin, ce qui est inadmissible pour les étudiantes qui se préparent à des cours

d'éducation physique; la cafétéria ne compte que 80 places; une salle de réunion a été convertie pour les besoins de l'éducation physique, le revêtement en tuiles est très glissant, et les équipements sont entreposés dans les corridors, faute d'espace; le pavillon de musique est insonorisé et les étudiants pratiquent là où ils le peuvent, même dans des cabinets d'aisance; avec un espace réduit au maximum, la bibliothèque peut accommoder une centaine d'étudiants à la fois; le bureau et la chambre de bain d'une suite pour les prêtres ont été transformés en un laboratoire pour les techniques infirmières, et pour les cours pratiques, les étudiants doivent déplacer les pupitres pour avoir plus d'espace; etc.

Un pavillon temporaire

pour l'enseignement professionnel fut construit en 1970 au coût de \$300,000. La bâtisse ne devait être utilisée que pendant deux ou trois ans, soit jusqu'à ce que l'agrandissement soit réalisé. Elle n'est pas à l'épreuve du feu. Pourtant, il y a une valeur de plus de \$2,5 millions en équipements.

Si le pavillon brûlait, ce serait catastrophique. 1,100 étudiants seraient privés de cours et 85 p.c. des professeurs s'en iraient ailleurs. Les équipements utilisés par les techniques minières ne pourraient être remplacés avant huit ou dix ans, à cause de leur rareté et leur complexité.

### Deux étapes

Selon le projet soumis par le conseil d'administration du Cegep, l'agrandissement

serait réalisé en deux phases.

La première étape prévoit la transformation du collège actuel, et la construction d'une aile qui abriterait le secteur professionnel (mécanique industrielle, techniques minières, électrotechnique, techniques des plastiques et les services d'entretien) et différents services, tels centre de média, l'audiovisuel, le laboratoire de physique, la cafétéria, mécanique, électricité, chauffage, ventilation, et air conditionné.

La deuxième partie qui serait réalisée ultérieurement, comprendrait un pavillon d'éducation physique (gymnase double et piscine semi-olympique) ainsi que deux amphithéâtres et un auditorium.



Les étudiants en musique pratiquent là où ils le peuvent...

R

# On rira un autre jour

Il y a un gros nuage, aujourd'hui, devant "mon Soleil".

Au moment où j'écris ces quelques lignes, nous revenons de l'église Saint-Yves et du cimetière Belmont, où nous avons été dire "Au revoir" à ma belle-sœur Rolande (Beaubien), la femme de mon frère Jean Chouinard, décédée il y a trois jours, à Québec.

Je sais que la vie doit continuer. "Le show must go on", dit-on dans mon métier.

Mais, chers lectrices et lecteurs, vous allez sûrement comprendre que, vu la légèreté de mes "articles", il serait d'un goût "douteux" que je tente aujourd'hui de faire de l'humour.

Ce n'est pas, croyez-moi, la chose la plus facile au monde...même en temps normal.

Je voudrais que vous me reveniez lundi "Au Soleil" et tout sera rentré dans l'ordre.

Je vous dis "merci" pour toutes les manifestations sympathiques que mon frère Jean et tout le "clan Chouinard" et celui des "Beaubien" ont reçues dans les quelques heures qui viennent de s'écouler.



ma place  
au soleil  
Jacques Normand

## A Beauceville, la colère gronde

# "On veut une polyvalente pour remplacer notre poulailler"

par Gilles PEPIN  
du bureau du Soleil

**SAINT-JOSEPH** — Quelque 650 étudiants du cours secondaire, à Beauceville, ont continué de manifester, hier, dans le but de presser le ministère de l'Éducation qui hésite depuis déjà plusieurs années à leur donner une école polyvalente. Le débrayage, qui a commencé mercredi, vers 15h, se poursuit aujourd'hui. Les étudiants ont dressé des lignes de piquetage devant l'école secondaire Saint-François, devant l'ancien juvénat du Sacré-Coeur et en face de plusieurs établissements publics, comme la caisse popu-

laire, les banques et les plus gros magasins.

La commission scolaire régionale de la Chaudière attendait à aujourd'hui pour prendre position dans cette affaire. Il est fort possible qu'une séance spéciale du conseil exécutif soit convoquée d'urgence aujourd'hui, selon ce qu'a révélé au SOLEIL, hier, un porte-parole de la commission scolaire.

Les commissaires régionaux avaient tenu leur assemblée générale du mois, mercredi soir, mais ils n'ont pas alors désapprouvé l'action entreprise par les étudiants, croyant que ceux-ci reprendraient leurs cours normalement vendredi ma-

tin, après une manifestation bien calme. La manifestation s'est déroulée dans le calme.

Le représentant de la commission scolaire, le docteur Léonard Fontaine, a transmis aux étudiants l'information qui a émané, mardi dernier, du ministère de l'Éducation: une décision sera prise incessamment sur le projet de polyvalente, à la suite d'une rencontre prévue pour mardi prochain afin de déterminer la clientèle qui sera appelée à fréquenter cette éventuelle polyvalente en 1985.

Les 650 étudiants en grève sont néanmoins bien décidés à ne pas rester en classe lundi matin, s'ils n'ont pas alors des promesses officiel-

les satisfaisantes. Ils sont déjà appuyés dans leurs revendications par le comité de parents de même que par les professeurs, quoique, de part et d'autre, on s'est bien gardé de le déclarer catégoriquement pour ne pas inciter les enfants à abandonner les cours pendant trop longtemps.

Ceux qui souffrent réellement sont les quelque 350 étudiants du secondaire I et II que l'on a entassés dans le vieux juvénat du Sacré-Coeur, que la commission scolaire avait justement acheté il y a quelques années pour démolir et permettre la construction d'une polyvalente.

## Festival de Baie St-Paul: "Tout l'monde en place"

**BAIE SAINT-PAUL** — Le thème du 9e festival folklorique de Baie Saint-Paul qui se déroulera du 28 juin au 13 juillet sera "Tout l'monde en place" et le pays invité sera la Tchécoslovaquie.

Après avoir peut-être atteint le maximum de visiteurs au cours des derniers festivals, le Conseil régional d'orientation culturelle met maintenant l'accent sur la qualité des services, des spectacles et des expositions.

C'est ainsi que les spectacles en plein air pourront être présentés sur une scène permanente couverte et que le système de son sera amélioré.

Quant aux modifications dans les dates du festival folklorique, elles visent à mieux distribuer l'affluence des visiteurs afin qu'ils puissent jouir de meilleurs services de logements, de restauration, et par conséquent désirer demeurer plus longtemps sur place.

## ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans notre annonce parue mercredi le 12 mars. L'illustration de la cuisinière Westinghouse aurait dû être le modèle KF535 au lieu de KF735.

**GASTON LEVESQUE INC.**  
Plaza Gaston Lévesque — Ville Vanier



Le restaurant Le Chambord du nouvel Holiday Inn Québec-Centre-Ville est maintenant ouvert. On y mange bien et on y danse...

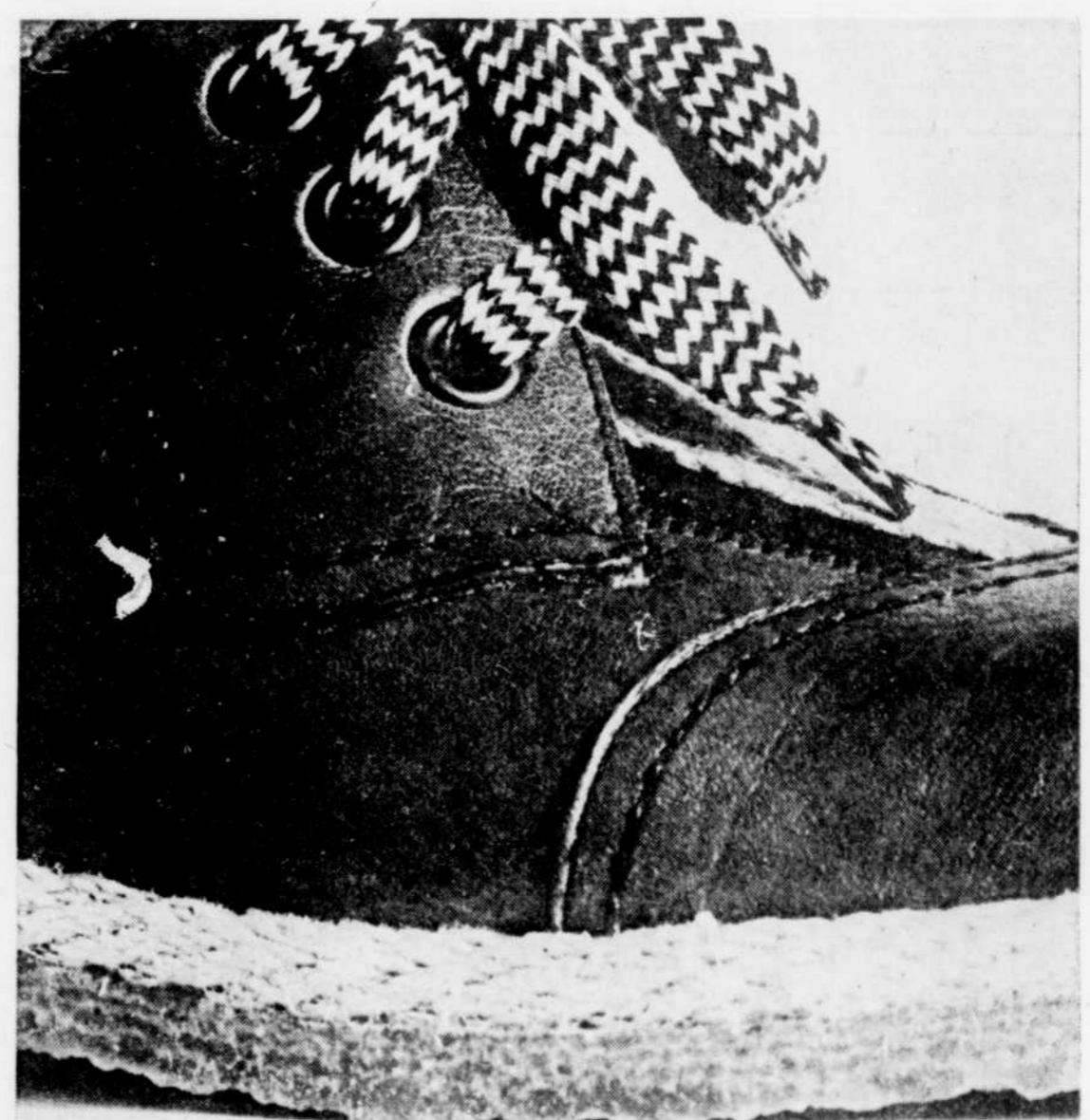
**Holiday Inn**  
QUÉBEC-CENTRE-VILLE  
395 Rue de la Couronne  
Téléphone: (418) 647-2611



## ASSEMBLEE GENERALE ANUELLE

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire de SILLERY se tiendra mercredi le 26 mars 1975, à 20 heures, à l'Hôtel de Ville de Sillery, 1445 av. Maguire, Sillery, pour l'étude et l'adoption de son rapport annuel au 31 janvier 1975.

Lise Julien,  
Directeur.



Nouveau sport, tan avec corde/exclusif/\$30.00

**monsieur**



**chaussures christian**  
pour hommes, face à Sears, Place Laurier

# Forté augmentation de l'actif de La Mutuelle SSQ en 1974

La Mutuelle SSQ a sensiblement augmenté ses revenus et son actif au cours de 1974, mais elle a subi une baisse de son assurance en vigueur.

Les affaires en vigueur s'élevaient à \$1,013 millions à la fin de 1974, par rapport à \$1,175 millions un an auparavant et cela, en dépit de l'accroissement du nombre des assurés qui est passé de

La compagnie continue de tirer la plupart de ses revenus de l'assurance-maladie en dépit de l'entrée en vigueur du régime d'Assurance-maladie du Québec, il y a quelques années. En effet, l'assurance-maladie a apporté des revenus primes de \$13 millions, dont \$10,3 millions au titre de l'assurance-maladie.

et par une hausse importante des paiements faits aux détenteurs de police.

Ainsi les paiements faits aux détenteurs de polices d'assurance-maladie ont atteint \$80 millions en 1974 comparativement à \$58 millions en 1973.

Au niveau des ventes, la compagnie a vendu pour \$3,5 milliards en 1974 portant à \$17,3 milliards l'assurance en vigueur.

Les revenus de primes ont atteint \$325 millions au cours de cette année alors que les revenus de placement étaient de \$65 millions.

L'actif de la compagnie est de \$1,1 milliard et le taux d'intérêt net sur les placements est de 6,95%.

### Canada-Vie

Le groupe d'assurances Canada-Vie a enregistré en 1974 son plus gros volume de ventes depuis sa fondation, soit \$2,4 milliards, portant ainsi à plus de \$16 milliards l'assurance en vigueur détenue par cette compagnie.

Les revenus de primes ont atteint \$82 millions au cours de cette année. On indique par ailleurs que le taux d'intérêt net réalisé sur les revenus de placements a été de 7,18% mais on omet de dire quels sont les revenus de placements réalisés en 1974.

L'actif consolidé de cette compagnie, qui compte des filiales aux USA et en Grande-Bretagne est maintenant de \$1,7 milliard.

### Dominion Life

La Dominion Life, compagnie d'assurance-vie, a réalisé une légère augmentation de son chiffre de ventes en 1974 par rapport à 1973, passant de \$444 millions à \$479 millions.

Par contre les bénéfices payés aux assurés sont passés de \$74 millions à \$78 millions en 1974.

Les revenus de primes et de placements ont pour leur part atteint \$100 millions, le taux d'intérêt net sur les placements étant de 7%.

L'actif de cette compagnie est de \$466 millions tandis que l'assurance en vigueur atteint maintenant \$3,3 milliards.

## économie et finance

la société d'assurance-vie collective, les revenus-primes de la SSQ sont passés de \$23,5 millions à \$27,3 millions de 1973 à 1974, tandis que l'actif a progressé de \$6,5 millions pour atteindre \$18,3 millions.

Le bénéfice net réalisé au cours du dernier exercice s'est établi à \$387.240, comparativement à \$324.972.

469.349 à 481.498 de 1973 à 1974.

La compagnie a connu une légère augmentation de ses frais administratifs par rapport aux cotisations perçues, mais ce pourcentage, qui est de 13,3 pour cent, est largement inférieur au taux que connaissait l'entreprise quelques années auparavant.

### Crown Life

En dépit d'une année assez intéressante au chapitre des ventes, le groupe d'assurances Crown Life a réalisé en 1974 une perte nette de 1 et demi million de dollars, comparativement à un gain de plus de \$6 millions en 1973.

Ce déficit s'explique principalement par des pertes de capitaux réalisées ou anticipées.

## Le gouvernement annoncerait d'ici deux mois l'emplacement de l'aluminerie

par Gérard ROCHETTE du bureau du Soleil

PORTNEUF — L'étude du dossier sur le projet d'établissement d'une aluminerie dans la région de Québec se poursuit normalement et c'est à la fin de mai, ou au début de juin, que le gouvernement annoncera l'emplacement de cette industrie.

C'est ce qu'a déclaré, au représentant du SOLEIL

dans la région de Portneuf, le député de ce comté, Me Michel Pagé, à l'issue d'un entretien de ce dernier avec le premier ministre Robert Bourassa.

On sait que Me Pagé suit ce dossier de très près, à titre de député de Portneuf, compte tenu que la municipalité de Neuville a été mentionnée comme choix possible de l'emplacement de cette nouvelle industrie.

D'ailleurs, Me Pagé ne se cache pas pour dire que ce dossier est le plus important qui n'ait jamais existé pour Portneuf, et qu'il prévoitait que ce comté serait finalement choisi.

Ce dernier a mentionné que plusieurs critères jouaient en faveur de Portneuf, notamment le réseau routier, les facilités d'infrastructures municipales, la proximité du transport aérien, le système ferroviaire, les installations et les possibilités du transport maritime et, finalement, le taux d'emplois manufacturiers de Portneuf, qui est inférieur à d'autres comtés de la région de Québec.

Démontrant un optimisme débordant face à ce projet, Me Pagé ne ménage pas ses efforts pour faire valoir les avantages de Portneuf comme emplacement de la future aluminerie.

## Stabilité relative de la Bourse de New York

NEW YORK (AFP - AP) — Léger effritement des cours hier à Wall Street où les ventes bénéficiaires, sensibles, depuis le début de la semaine, ont encore une fois pesé sur la cote. Cette troisième séance consécutive de baisse ne s'est cependant conclue que sur un repli limité des industrielles, à l'issue d'une journée assez peu active. Peu de nouvelles sont venues aujourd'hui influencer les cours. Le marché, en baisse dès l'ouverture, a été étroitement fluctué au cours de la journée, se redressant cependant en fin d'après-midi.

cents, à \$1,38 sur un virement de 44.200 actions.

TORONTO (CP) — Nouvelle chute légère des cours, hier, à la Bourse de Toronto. Après avoir perdu 2,27 mercredi, l'indice des valeurs industrielles a perdu 1,25 et s'est inscrit à 180,62. Les pétroles de l'Ouest ont perdu 1,69 à 155,09, soit leur plus bas niveau depuis le cinq janvier 1975. Les métaux usuels de base ont gagné 0,09, à 66,42 et les aurifères, 4,23, à 437,28. Au total, 1,95 millions d'actions ont été transférées, soit un volume de \$14,5 millions, au regard de 2,21 millions d'actions ou \$19,91 millions mercredi.

L'indice Dow Jones a perdu 71, à 762,98, et le virement a été de 18.620.000 actions.

MONTREAL (PC) — Baisse dans tous les secteurs et marché modéré hier, à la Bourse de Montréal. Le volume total des transactions a atteint 508.000 actions, comparativement à 910.100 mercredi. Les banques ont perdu 1,97, à 249,87, les papeteries, 1,50, à 103,22, les services publics, 0,92, à 138,43, l'indice composé, a baissé de 0,88 à 249,87 et les industrielles, de 0,72, à 181,79. Seagram Co. Ltd. a été la valeur industrielle la plus active, en baisse de 5-8, à \$31 sur un virement de 46.335 actions. Lynx-Canada Explorations fut la valeur minière la plus active, en baisse de huit

## Denrées

MONTREAL (PC) — Cours des denrées, transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre: arrivages courants, 92 points, 89, 93 points, 90; Commission canadienne de l'industrie laitière, 90.

Fromage: blanc, 95; coloré, 95,3.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation, No 1, sacs de 50 lb, 56 à 61; procédé par rouleur, pas de cotation; pour nourrissement, en sacs, rouleur et vaporisation, 41 1-2 à 45.

Lait de beurre en poudre, procédé par vaporisation et rouleur, 45 à 48,3; pour nourrissement, 41 à 43. Lait évaporé, 48 contenants de 16 onces, \$14,65.

Lactosérum en poudre, pour nourrissement: procédé par rouleur, 7 3-4 à 8 1-2; procédé par vaporisation, 15 1-2; procédé par vaporisation non-hydroscopique, 25 1-2.

Prix des oeufs, prix moyens des grossistes aux détaillants en boîte d'une douzaine: A-extra gros, 75,2; A-gros, 70,8; A-moyens, 67,0; A-petits, 61,5.

## statistiques boursières

### Titres les plus actifs sur les marchés de Montréal

Titres	Ventes	Haut Bas	Fer. Chang.
Seagram	46335	\$27 1/4	3 1/4 - 1/4
Chen	19730	\$8 1/2	8 1/2 + 1/4
By Can	11090	\$1 1/4	1 1/4 + 1/4
Alcan	10355	\$19 1/2	19 1/2 - 1/4
Imp Oil A	9525	\$25 1/4	25 1/4 + 1/2
Capitol	9100	\$75	300 + 25
NJ Int Corp	8450	\$12 1/2	12 1/2 - 1/4
Reitman A	7600	\$10	10
Montreal Corp	6590	\$48 1/4	47 1/2 - 1/4
Royal Bank	6525	\$30 1/4	30 1/4 - 1/4

### COURS MOYENS DE DOW JONES

Ouv. Haut Bas	Fer. Chang.
30 Ind.	759 46 766 97 752 38 762 98 - 0,71
30 Trans.	164 62 166 30 163 38 165 32
15 S.P.	78 56 79 65 78 16 79 18 + 0,22
65 Tr.	239 11 242 62 237 00 240 20 - 0,03

Volume des transactions: 18.620.000 actions.

### Les obligations à New York

20	10	10	10	10	10
C.I.	Ind.	S.P.	Val.	à	hors

### Titres les plus actifs à la Bourse de New York

Titres	Ventes	Haut Bas	Fer. Chang.
Poland	264200	23 1/4	+ 1/4
Am Motors	217500	4 1/4	+ 1/4
TI Corp	207000	19	+ 1
Kroger	196500	24 1/2	-
Sony Corp	183200	9 1/2	- 3/4
Leitz Frnt	181700	4 1/2	+ 1/2
Fundrise	178100	9	+ 1/4
Am Tel and Tel	147700	5 1/4	-
Fer Chart	141800	12	+ 3/4
Evans	135200	3 1/4	+ 1/4
Western Broadcasting Co. Ltd.	124600	3 1/4	+ 1/4
Telegraph	124500	4 1/4	+ 1/4
Arch. Pack	121700	16 1/2	-
ITV Corp	119900	16 1/4	+ 1/4
Rie Aid	119400	9 1/4	+ 3/4

### Dividendes déclarés

Titres	Ventes	Haut Bas	Fer. Chang.
Fin. Eng.	31500	\$7 1/2	8 1/2 + 1/4
Kaiser	24650	28	28 1/2 + 1/2
Seagram	22885	\$37 1/4	37 1/4 - 1/4
Alcan	22748	\$19 1/2	19 1/2 - 1/4
Union Gas	22222	\$8 1/4	8 1/4 - 1/4

Titres	Ventes	Haut Bas	Fer. Chang.
Peoples Department Stores Ltd.	5000	\$10	10
Ronalds Federated Ltd.	2000	\$10	10
St. Joe Minerals Corp.	3500	\$10	10
Seaway Multi-Corp. Ltd.	16875	\$10	10
Western Broadcasting Co. Ltd.	124600	\$3 1/4	3 1/4
Western Dev. Petrol. Ltd.	10000	\$10	10
West-lair Foods Ltd.	5000	\$10	10
Zapata Corp.	15000	\$10	10

# APPELS D'OFFRES AVIS LEGAUX SOUMISSIONS

**ENGAN D'ANTIQUES**  
Samedi, le 22 mars 1975  
à partir de 10h. a.m.  
à St-Jean-Christophe  
ou sud de St-Romald  
Route 20, sortie 196  
**EDOUARD LABRECQUE**  
Encanteur licencié  
District No 1, Québec  
TEL: 694-8092

**AVIS**  
PRENEZ AVIS que Taxis de Luxe Enr. de Baie-Comeau s'adressera à la Commission des Transports de Québec pour obtenir son permis de transport aéroportuaire au moyen d'un autobus mini-bus et de véhicules de promenade entre l'aéroport de Baie-Comeau, situé à Pointe-Label, et les villes de Baie-Comeau et Hauterive, et retour, pour le transport de passagers à tant par tête.  
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les quatre (4) jours de la date de la première publication dans ce journal à la Commission des Transports, 385 est, boul. Charest, Québec.  
**ROULEAU, CARRIER & ASSOCIÉS**  
Avocats de Taxis de Luxe Enr. Déteneurs du permis no 2782-AT

## Université de Québec à Trois-Rivières

### APPEL D'OFFRES

**PROPRIÉTAIRE** Université de Québec à Trois-Rivières, 3351 Boulevard des Forges, Trois-Rivières, Québec.  
**ARCHITECTES** DeMontigny, Dion, Métivier, Gagnon 1090 Louis Riel, Ste-Foy, Québec. G1W 4A8. Tél.: (418) 651-4535

### SOUMISSION POUR AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE D'ATHLÉTISME.

L'Université de Québec à Trois-Rivières demande des soumissions pour les travaux d'aménagement d'une piste d'athlétisme de 400 mètres sur le campus des Forges.  
Les plans, devis, documents de soumission pourront être obtenus: au bureau du Service de l'Équipement, UQTR, à compter de 13:30 heures, jeudi le 13 mars 1975 contre un dépôt de \$75,00 payable par chèque visé. Le chèque devra être fait à l'ordre de l'UQTR. Les dépôts de soumission seront remboursés, aux entreprises qui auront présenté une soumission et qui remettront leurs documents complets en état d'être réutilisés et ce au plus tard trente (30) jours après la remise des soumissions.  
Les soumissions des entrepreneurs généraux seront faites en trois (3) exemplaires sur les formules de soumissions préparées par l'architecte. Elles seront présentées dans une enveloppe cachetée et scellée portant le nom du projet et le nom du soumissionnaire.

### GARANTIE DES SOUMISSIONNAIRES.

(1) **Entrepreneur général:** Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé d'une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire au montant de quarante mille dollars (\$40,000.00) fait à l'ordre de l'UQTR, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, émis par une compagnie d'assurance reconnue et autorisée à se porter caution judiciaire. Cette garantie devra être valide pour une période de trente (30) jours à partir de la date de remise des soumissions.  
(2) **Sous-traitants:** Tout sous-traitant devant passer par le Bureau des Soumissions déposées au Québec pour satisfaire au règlement de son Association devra fournir une garantie de soumission tel que stipulé sur les formules officielles de l'Association de la Construction du Québec. Cette garantie à l'ordre de l'UQTR, devra correspondre à 10% du montant de la soumission et être valide pour 45 jours à partir de la date de soumission des entrepreneurs généraux.  
En plus de la garantie de soumission, chaque entrepreneur général ou sous-traitant (ceux mentionnés en 2) devra joindre à celle-ci, une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurance réputée, autorisée à se porter caution judiciaire, confirmant que si le contrat lui est accordé, elle émettra en faveur de l'UQTR (pour l'entrepreneur général) et en faveur de l'entrepreneur général (pour les sous-traitants) un cautionnement d'exécution ainsi qu'un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services. Chaque garantie couvrira cinquante pour cent (50%) du montant total de la ou des soumissions.

### LIEU ET DATE DE REMISE DES SOUMISSIONS

Les soumissions des entrepreneurs généraux seront reçues en trois (3) copies au bureau de M. Richard Lefebvre, Pavillon Pierre Boucher, chambre C-263, 3351 Boulevard des Forges, à Trois-Rivières avant 15:00 heures, le 2 avril 1975 (heure en vigueur localement). Tous les sous-traitants assujettis au bureau de Soumissions Déposées devront présenter leur soumission au plus tard à 15:00 heures au BSD de Montréal ou de Québec ou de Trois-Rivières, le 31 mars 1975.

### OUVERTURE DES SOUMISSIONS

L'ouverture des soumissions des entrepreneurs généraux sera faite publiquement à l'UQTR, immédiatement après la remise des soumissions à l'heure fixée soit 15:00 heures le 2 avril 1975.  
Toutes les conditions exigées seront précisées dans les instructions aux soumissionnaires.

### SOUMISSION POUR REVETIR LA PISTE D'UN FINI SYNTHÉTIQUE

Les entreprises mentionnées dans la liste ci-après sont qualifiées pour fournir et installer un recouvrement synthétique sur la piste de 400 mètres - (6 corridors) et différentes aires de jeux.  
American Biltrite Rubber, Co. Mondo Rubber, Les Carreaux Ramca Tiles, Ltée, 835 Querbes, Montréal 154, Québec.  
C.P. 310, Sherbrooke, Québec.

Todco MacNaughton Company, Ltd. 3M Company, Boite Postale 1500, Toronto, Ontario.  
Chevron Asphalte, Ltée, The Borden Chemical Co. Ltd. 11451 est, rue Sherbrooke, 2075 rue Francis Hughes Co. Ltd. Montréal est, 5, Québec.

Ces soumissionnaires pourront se procurer les documents de soumission aux mêmes conditions que les entrepreneurs généraux.  
La garantie de soumission de ces soumissionnaires sera de quinze mille dollars (\$15,000.00) en chèque visé à l'ordre de l'UQTR, valide pour soixante (60) jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.  
En plus de la garantie de soumission, chaque soumissionnaire de cette spécialité devra joindre à cette dernière une lettre d'une compagnie d'assurance réputée, autorisée à se porter caution judiciaire, confirmant que si le contrat lui est accordé elle émettra en faveur de l'entrepreneur général les cautionnements suivants: a) fidèle exécution - b) obligation pour gages, matériaux et services. Chaque garantie couvrira cinquante pour cent (50%) du montant total de la soumission.

### NOTES IMPORTANTES

Toute entreprise se spécialisant dans la fourniture et la pose de fini synthétique pour piste d'athlétisme, autre que celles mentionnées dans la liste ci-haut et désireuse de soumissionner, devra se qualifier auprès de l'UQTR en communiquant avec les architectes en fournissant leur documentation, échantillons, etc... Après réception de cette documentation et étude du produit, l'architecte pourra autoriser ou non cet éventuel soumissionnaire.  
Toute demande de qualification devra être faite par écrit au moins sept (7) jours avant la remise des soumissions.

### AVIS

Toutes soumissions non reçues par l'UQTR à l'heure et à la date fixées ne seront pas considérées.  
L'UQTR ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions. Les entrepreneurs soumissionnaires sont requis d'aviser chacun des sous-traitants des conditions qui précèdent.

Le 14 mars 1975,  
**GILLES BOURASSA, ING.,**  
Directeur, Service de l'Équipement UQTR.

### Hydro-Québec

**APPEL D'OFFRES**  
CCP-75-19068  
pour 10h.30 a.m.  
heure de Montréal  
le mardi 1er avril 1975  
Poste Malartic 2  
Comté d'Abitibi  
INSTALLATION  
ELECTRIQUE ET  
TRAVAUX CIVILS  
CONNEXES  
(ADDITION 1975)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:  
**Direction des Contrats**  
Bureau no 809  
HYDRO-QUEBEC  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal, Qué. Canada  
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, doit accompagner la soumission.  
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.  
Les coscriteaires,  
**B. LACASSE - W. E. JOHNSON**  
Montréal, le 5 mars 1975.

### Hydro-Québec

**APPEL D'OFFRES**  
CCP-75-19068  
pour 10h.30 a.m.  
heure de Montréal  
le mardi 1er avril 1975  
Poste Malartic 2  
Comté d'Abitibi  
INSTALLATION  
ELECTRIQUE ET  
TRAVAUX CIVILS  
CONNEXES  
(ADDITION 1975)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:  
**Direction des Contrats**  
Bureau no 809  
HYDRO-QUEBEC  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal, Qué. Canada  
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, doit accompagner la soumission.  
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.  
Les coscriteaires,  
**B. LACASSE - W. E. JOHNSON**  
Montréal, le 5 mars 1975.

# L'Alcan pourrait répliquer au projet d'aluminerie parrainé par le Québec

par Roger LEROUX  
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — La décision du gouvernement québécois de favoriser l'implantation dans la région de Québec d'une nouvelle aluminerie pourrait influencer les décisions de l'Alcan relativement à ses propres programmes d'expansion.

Sans aller jusqu'à dire que la compagnie pourrait tenter de couper l'herbe sous le pied au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, qui parraine ce projet, le président Paul Lehman a clairement indiqué que les administrateurs s'inquiétaient sérieusement sur l'attitude du gouvernement. "Ce qui nous inquiète surtout c'est ce principe qui veut que le gouvernement entre en concurrence avec un de ses contribuables; ça pourrait nous influencer et influencer d'autres investisseurs étrangers".

Rappelons qu'à pareille date l'an dernier, l'Alcan annonçait la construction au Saguenay d'une nouvelle aluminerie d'une capacité de production de 90,000 tonnes par an, au coût de quelque \$100 millions; par la suite, elle a décidé de mettre ce projet en veilleuse à cause de la conjoncture défavorable.

M. Lehman n'a pas voulu dire que l'Alcan pourrait aller jusqu'à réaliser son projet pour occuper une bonne partie du marché avant la Société générale de financement et la National Sout Wire; plusieurs observateurs ont cependant vu dans son silence une possibilité que la compagnie agisse ainsi.

Selon les explications fournies par M. Lehman, l'Alcan n'a jamais été présentée par le gouvernement du Québec et il n'y a pas eu jusqu'à maintenant de représentations de faites par la compagnie. "Toutefois, a-t-il poursuivi, si le gouvernement veut connaître nos vues sur la question, il les aura".

Interrogé sur les possibilités du marché, le président de l'Alcan a indiqué que l'absorption dans deux ou trois ans des 170,000 tonnes de produits manufacturés d'aluminium susceptibles d'être produites à Québec représenterait une évolution du marché comme on n'en a jamais vu. Il a en outre précisé que depuis 1949, l'Alcan n'a jamais pu opérer à plus de 91 pour cent de sa capacité.

Investissements  
Quelques minutes avant la conférence de presse de M.

Lehman, le président du conseil d'administration, M. Nathanaël Davis avait indiqué aux actionnaires que les immobilisations de la compagnie en 1975 seront inférieures à \$200 millions. Il y a quelques semaines, dans son rapport annuel, l'Alcan avait annoncé des investissements de l'ordre de \$200 à \$250 millions. L'an dernier, ses immobilisations avaient atteint \$268 millions.

Dans son message aux actionnaires, M. Davis a expliqué que la mévente du métal et partant, l'accumulation de stocks très importants constituait une lourde charge financière qui grève les ressources de la compagnie et l'oblige même à contracter de nouveaux emprunts. On devait apprendre plus tard que ces emprunts dépasseraient les \$50 millions.

"Dans de telles circonstances, il faudra en toute priorité ménager les ressources financières de la compagnie; après une révision de notre programme d'immobilisations, nous avons décidé de les réduire davantage pour les ramener au niveau inférieur de la prévision (\$250 millions). Il a également été décidé de retarder la mise en oeuvre de plusieurs projets que nous étions pourtant impatients d'entreprendre afin

de préparer la compagnie à répondre aux besoins futurs de nos clients".

Le président du conseil d'administration a mentionné qu'à court terme, la situation n'était guère encourageante mais qu'à moyen et à long terme, les perspectives sont encourageantes.

M. Davis se permet un tel optimisme parce qu'on entrevoit au cours des prochaines années qu'une faible augmentation de la capacité mondiale de production de l'aluminium qui entrainera probablement une pénurie de métal et des prix plus élevés qui amélioreront la rentabilité et permettront aux producteurs de redresser leur situation en matière de capitaux.

Comptabilité indexée

Au cours de l'assemblée, le vice-président directeur général, (Finances) M. John H. Hale, a invité les gouvernements à émettre le pas à diverses associations professionnelles du Canada, des Etats-Unis et du Royaume-Uni et à reconnaître aux fins de l'imposition des entreprises le bien-fondé de la comptabilité indexée sur le pouvoir d'achat du dollar.

S'étant livré à cet exercice mathématique sur les comp-

tes de l'Alcan, M. Hale a précisé qu'au lieu des \$169.3 millions réalisés cette année et calculés traditionnellement d'après les coûts d'origine, la compagnie aurait en 1974, déclaré des bénéfices nets de \$149 millions si on avait tenu compte du pouvoir d'achat du dollar. Parallèlement l'achat de titres aurait augmenté de quelque \$600 millions au 31 décembre 1974, ce qui aurait donné, après conversion en dollars actuels, une valeur comptable nette de \$45.55 par action, au lieu des \$31.41 indiqués dans le rapport annuel.

Dans l'avenir, a ajouté M. Hale, on présentera de plus en plus des comptes indexés, car ils renseignent mieux sur la situation financière des compagnies que les comptes préparés d'après les coûts d'origine.

Contestation

Comme à l'assemblée des actionnaires de l'an dernier, les groupements religieux canadiens et américains détenant des actions de la compagnie se sont présentés pour réclamer que la compagnie améliore les conditions, notamment salariales, de ses travailleurs noirs en Afrique du Sud.

Sur un ton plus serein que celui qui avait prévalu l'an dernier, un des représentants des groupements religieux a soutenu qu'un investissement en Afrique du Sud était un investissement favorisant l'oppression.

La réponse des administrateurs de l'Alcan a été la même que celle de l'an dernier. Essentiellement les filiales de l'Alcan en Afrique du Sud font tout en leur pouvoir pour améliorer les conditions des travailleurs noirs mais elles se doivent de respecter les lois en vigueur en Afrique du Sud.

# Le talon d'Achille du Mouvement Desjardins?

Un commentaire de Michel Morin

"Les gars sont actuellement sur la piste alors qu'il leur faudrait être déjà 2,000 pieds en l'air."

Ce commentaire vient d'un observateur du Mouvement Desjardins, qui, soit dit en passant, vient de terminer ses assises annuelles à Québec. Il a de quoi à en laisser plusieurs songeurs.

Malgré les conditions difficiles du marché qui seront reflétées sur les résultats financiers d'un certain nombre d'institutions du Mouvement, malgré le peu de réceptivité que semble démontrer le gouvernement à l'égard du mouvement coopératif, les assemblées annuelles ont été plus que tranquilles.

Pour ce qui fut des élections, un politique se serait littéralement ennuyé, tellement les postes étaient comblés rapidement par des listes de noms conçues et négociées à l'avance. Tout s'est passé dans un calme plat.

Les listes de candidats "engendrées" par la Commission de sélection et de mise en candidature présentent des directeurs de caisse ou de membres de conseils d'administration de caisses populaires. Au surplus, la plupart d'entre eux viennent directement des conseils d'administration d'unions régionales, comme quoi les meilleurs personnes surveillent plusieurs "affaires". Point d'"input" (intrait) extérieur au fonctionne-

ment pratique d'une caisse populaire.

La Sauvegarde, la Sécurité, la Fiducie du Québec, la Société d'Investissement Desjardins, etc. ont toutes eu droit à ce traitement de faveur... Encore chanceux que depuis l'an dernier ces administrateurs ne puissent occuper plus de deux postes; ces administrateurs auraient sans doute été encore moins nombreux à se partager l'ensemble des directions des institutions du Mouvement Desjardins.

En fait, les conseils d'administration de ces institutions sont composés de personnes qui évoluent à un certain niveau, celui des caisses populaires, alors que les institutions du Mouvement sont, elles, propulsées dans les ligues majeures, comme le domaine de l'investissement, de la fiducie et de l'assurance.

C'est là un gros bobo pour les conseils d'administration des institutions.

Non pas que la formule soit entièrement à reconsidérer, mais que ces hommes qui gravissent ainsi les échelons du Mouvement et qui contrôlent majoritairement les conseils d'administration, reflètent, par leurs intérêts mêmes, l'esprit de clocher de l'union ou de la caisse qu'ils représentent. Le résultat pour la plupart d'entre eux, c'est qu'on prend des décisions en fonction de sa caisse ou de son union plutôt qu'en fonction de l'institution qu'on doit représenter. Cela fait un drôle de conseil d'admini-

stration avec des représentants qui sont en forte majorité des représentants de caisses, qui ne sont pas, il faut le dire, les institutions financières les plus "swingantes" sur les marchés financiers.

C'est dans cette perspective que notre observateur nous confie: "Le problème de l'administration n'est pas encore entré dans les moeurs. Constamment, ces gens sont rappelés à l'ordre par leurs confrères des unions régionales: Tâche de nous avoir de bons prix". Le gars est toujours pris dans le même dilemme.

"Veut-on concevoir une nouvelle échelle salariale que le gars pense à sa caisse ou à son union régionale", nous confie encore notre interlocuteur. C'est dans ces conditions que les "challengers" se font rarissimes au niveau des conseils d'administration.

L'adjoint au président de la Fédération de Québec, M. Paul-Emile Charron, nous a déclaré au sujet de ce problème: "Notre rôle, c'est d'essayer de provincialiser le plus les conseils d'administration. Le jeu de la démocratisation n'est évidemment pas facile..."

En attendant, bon an mal an, les conseils d'administration sont négociés avec les unions régionales. Les nominations ont remplacé les élections. Est-ce un signe de santé pour les conseils d'administration des institutions du Mouvement Desjardins?

# L'actif de la Caisse d'établissement de la Chaudière monte de 20% à \$14,292,262

par Paul-Henri DROUIN  
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Même si l'année 1974 a été marquée par d'importantes variations dans les taux d'intérêt, ceci n'a pas empêché la Caisse d'établissement de la Chaudière d'atteindre un actif de \$14,292,262, soit une augmentation réelle de \$2,377,309, ou de 20 pour 100 sur l'année précédente.

En communiquant ces renseignements à l'assemblée générale des membres de cet organisme tenue, hier, à Ville Saint-Georges-Ouest, de Beauce-Sud, le gérant général, M. Clovis Gagné, a révélé "qu'en maintenant la marge de 2.5 pour 100 entre le coût et le taux de rendement, cette décision des administrateurs de la Caisse d'établissement de la Chaudière a sûrement freiné l'expansion, mais elle fut de nature à accroître la sécurité des 11,368 membres de l'organisme qu'il dirige".

Comptant dans ses rangs 11,368 membres recrutés dans les comtés de Beauce,

Dorchester, Frontenac et Bellechasse, au 31 décembre 1974, ceci représente une augmentation assez appréciable de 1,550 membres sur l'année précédente.

Aussi, pour la première fois de son histoire, à sa quinzième année d'exploitation, la Caisse d'établissement de la Chaudière a enregistré des revenus se totalisant à \$1,728,133, soit une augmentation de 32.5 pour 100 sur 1973 et utilisés dans une proportion de 47 pour 100 pour payer les intérêts sur les dépôts des membres dont le coût moyen pour l'année a été de 6.43 pour 100.

"Si l'on considère, a fait remarquer M. Clovis Gagné, que le surplus net avant impôt s'établit à \$128,713, soit 27.8 pour 100 de plus qu'en 1973, et qu'un montant de \$34,996 a été passé à la provision pour pertes sur créances portant à \$41,353 la provision totale à ce poste, l'année 1974 a été une réussite."

Épargne  
Quant au volume d'é-

pargne souscrit au cours de l'année 1974, il excède les \$10 millions et se répartit comme suit:

- plan d'épargne: \$8,322,352;
- dépôt à terme: \$2,166,015;
- capital social: \$410,170.

Ce montant total de \$10,898,537 représente un volume qui surpasse de 33 pour 100 le record de l'an dernier et, comme l'a déclaré M. Gagné, "le plan d'épargne demeure le principal mode d'épargne offert au public, mais à cause des forts taux payés sur le dépôt à terme, le capital social n'a pas connu l'augmentation habituelle".

Depuis ses quinze années d'exploitation, la souscription globale d'épargne à la Caisse d'établissement de la Chaudière a atteint l'important montant de \$53,127,527, "ce qui prouve, comme l'a déclaré M. Clovis Gagné, que la formule de la caisse, qui met l'accent sur la propriété privée, rencontre de plus en

plus d'adeptes et que l'avenir appartient aux membres de cet organisme au niveau régional".

Immeubles

Ce service au cours du dernier exercice financier a réalisé 125 transactions pour une somme globale de \$3,592,569, soit une augmentation de 27.5 pour 100 sur l'année précédente.

De plus, pour la première fois dans l'histoire de ce service à la Caisse d'établissement de la Chaudière, un agent a complété des transactions pour plus de \$1 million et les ventes se sont réalisées sur 35 pour 100 des mandats obtenus.

Du côté des prêts, pour une deuxième année consécutive, plus de \$4 millions furent déboursés en prêts aux membres et la répartition de ces déboursés est la suivante:

- 178 hypothèques: \$3,089,155;
- 172 reconnaissances de dettes: \$423,086;
- 19 nantissements agricoles: \$83,110;
- 299 sur valeurs garanties: \$410,270.

"Sur l'ensemble de ces prêts, a déclaré M. Gagné, le rendement moyen a été de 9.9 pour 100 comparativement à 9.07 pour 100 en 1973. Depuis la fondation de ce service à la Caisse d'établissement de la Chaudière, un total de 4,385 prêts furent consentis aux membres pour des montants se totalisant à \$20,149,887. De ce nombre, 1,675 prêts sont en vigueur pour un montant de \$11,478,917."

Au terme de son exposé, M. Clovis Gagné a affirmé "que l'expansion de la Caisse d'établissement de la Chaudière se réalise non seulement par l'augmentation des affaires à l'intérieur des services, mais également par l'addition de services qui répondent aux besoins des membres et de la région".

# Canadian Arctic Gas s'occuperait plus de ses frais que de l'écologie

YELLOWKNIFE, T.N.-O. (PC) — Un rapport du gouvernement fédéral indique que la compagnie Canadian Arctic Gas Pipelines Ltd. se préoccupe plus de couper ses frais que d'éviter les régions qui posent des problèmes d'ordre écologique en choisissant le trajet qu'elle propose pour le pipe-line de la vallée du Mackenzie.

Cette accusation fait partie d'une liste de 26 sujets d'inquiétude et de recommandations, liste compilée par sept savants du département de l'Environnement qui ont fait l'étude du projet d'Arctic Gas. Cette liste constitue une ébauche du rapport que ce groupe de travail soumettra au juge Thomas Berger, de la Cour suprême de Colombie-Britannique, commissaire choisi par le fédéral pour enquêter sur le pipe-line proposé dans la vallée du Mackenzie.

M. Steve Zoltai, directeur du groupe de travail, a dé-

claré, mercredi, au cours d'une conférence téléphonique en provenance de son bureau d'Edmonton, que le rapport décrit plusieurs sérieuses difficultés écologiques qui entravent encore le projet de \$7 milliards. Mais il a ajouté qu'aucune de ces difficultés n'est insurmontable.

L'allusion au fait que la compagnie Canadian Arctic Gas se préoccupait plus de l'argent que des problèmes écologiques en effectuant le choix du tracé original du pipe-line projeté, est faite dans un passage du rapport traitant des problèmes à décharger des eaux de surface et avec les difficultés à surmonter pour franchir certains cours d'eau.

"Le candidat a choisi la route du pipe-line de façon à réduire au minimum les frais de construction et a décidé de recourir à des solutions d'ingénierie dans le cas des

difficultés écologiques rencontrées, plutôt que d'éviter ces difficultés en changeant son tracé."

Le rapport signale également que même si Arctic Gas a proposé de dégager un droit de passage de 120 pieds de largeur pour la construction du pipe-line, on ne trouve nullement justifiée la nécessité d'une telle largeur. Le groupe de travail maintient que 120 pieds est une largeur excessive, et il recommande qu'on se limite à 90 pieds dans les zones de permafrost fragile.

# AVIS DE CONVOCATION

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Populaire de Sillery se tiendra mercredi le 26 mars 1975, à 20h.00, à l'hôtel de ville de Sillery, 1445, avenue Maguire, Sillery, pour l'étude et l'adoption de son rapport annuel du 31 janvier 1975.

Lise Julien, directeur

# Le pétrole brut canadien: toujours une aubaine même un peu plus cher

REGINA (PC) — Le pétrole brut canadien serait une aubaine pour le Canada "même à un prix quelque peu supérieur aux prix mondiaux", a affirmé hier, à Regina, M. Hans Maciej, directeur général de l'Association canadienne du pétrole.

M. Maciej a déclaré en effet devant la section locale de l'Institut des ingénieurs en électricité et en électronique que l'économie mondiale "subira une nouvelle rupture massive, que les pays exportateurs de pétrole continuent à garder leurs richesses nouvellement acquises ou qu'ils les dépensent".

"L'utilisation du pétrole canadien n'entraîne aucune difficulté pour la balance des paiements, à la différence des importations de pétrole

brut étranger. Les composantes de fiscalité et de royauté du prix du pétrole canadien demeurent dans les limites de l'économie canadienne. Elles constituent un transfert de fonds interne et non un passif pour le pays", a-t-il dit.

Par contre, a ajouté M. Maciej, les taxes et royautés versées aux gouvernements étrangers pour le brut importé représentent un coût réel pour le Canada.

Risque de faillite

"Le Canada est en voie de perdre l'auto-suffisance qu'il avait il y a encore quelques années", a-t-il poursuivi, ajoutant que le Canada a versé l'année dernière à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole \$2.7 milliards pour ses impor-

tations. En 1975, ce chiffre pourrait atteindre \$4.2 milliards.

"A moins que l'évolution actuelle ne soit renversée, il pourrait en résulter pour la balance des paiements canadienne un fardeau de plus de \$30 milliards au cours des dix prochaines années, une pression critique sur nos réserves de devises qui étaient de \$5.8 milliards à la fin de 1974".

L'OPEP impose déjà un nouveau régime énergétique sur le reste du monde, a-t-il noté.

Au rythme actuel, a encore déclaré le directeur général de l'association, les pays de l'OPEP pourraient accumuler dès 1985 des surplus totalisant au moins \$1,000

milliards, soit six fois plus que le total des réserves monétaires mondiales.

En conséquence, a-t-il prédit, les pays ne faisant pas partie de l'OPEP s'endetteront à un point tel qu'ils risquent tous de tomber en faillite.

Il serait donc dans l'intérêt du Canada de "créer un substitut à la forte position de l'OPEP le plus rapidement possible".

"Si les pays occidentaux ne prennent pas des mesures rapides et décisives, nous pourrions ne plus avoir un mot à dire dans les affaires mondiales et nos économies risquent de s'écrouler avant que l'on puisse faire quoi que ce soit", a ajouté M. Maciej.



## extraits du rapport '74

	Augmentation 1974/73	(1973 7.70%)
Sommes versées aux assurés ou à leurs bénéficiaires	\$ 16 millions	11%
Nouvelles assurances	\$355 millions	30%
Assurances et rentes en vigueur	\$ 2.4 milliards	14%
Actif au 31 décembre	\$167 millions	15%
Rendement net sur placements	7.99%	

Chaque titulaire de police recevra son exemplaire du bilan de la Compagnie au 31 décembre 1974.

# Ottawa perd plus de \$30 millions avec Microsystems International

OTTAWA (PC) — Le ministre canadien de l'Industrie et du commerce, M. Alastair Gillespie, a révélé hier, que le gouvernement perdra une somme de \$30 millions qu'il avait accordée au groupe Microsystems International Ltd. d'Ottawa, et la presque totalité d'une autre somme

de \$6.7 millions consentis en prêts à la société.

Cette société, contrôlée à 88 pour cent par le groupe Northern Electric Co. Ltd, subsidiaire de Bell Canada, s'est retirée des affaires la semaine dernière en déclarant une perte de \$45 millions depuis le début des opérations en 1969.

# Les négociations des secteurs publics s'annoncent "dures"

par Claude VAILLANCOURT du bureau du Soleil

**RIMOUSKI** — Une restructuration de la fédération et une prise de conscience sérieuse sur l'issue des prochaines négociations dans les secteurs public et parapublic.

Tels sont les points qui retiennent, depuis hier, l'attention des délégués au neuvième congrès de la Fédération des employés de services publics (CSN).

Dans son rapport aux congressistes, le président Jean-Paul Lévesque, en fait largement écho:

"Nous créons, selon les propositions qui vous sont transmises, un bureau fédéral élargi qui nous permettra d'avoir un meilleur poulx de tous les membres de la fédération et, du même coup, qui nous permettra d'informer tous les membres des activités et des décisions," signale-t-il.

Évoquant la prochaine ronde de négociations, il dira, un peu plus loin: "Si 1974

a été exceptionnellement rude, 1975 le sera encore plus car, en plus de l'inflation, le chômage croissant sème l'inquiétude".

"C'est pourquoi, soutient M. Lévesque, la fédération doit se mobiliser, s'organiser pour mettre en place les mécanismes d'appui. Il y a une partie de la négociation qui se déroule au niveau technique, l'autre se déroule au niveau des membres et de la population."

Dans les nouvelles structures proposées, le bureau fédéral aura d'ailleurs la responsabilité de mobiliser les membres.

Le président de la CSN, M. Marcel Pélissier, n'a pu s'empêcher, lui aussi, d'emboîter le pas.

"Il y en a qui peuvent être tentés de faire cavalier seul, a déclaré M. Pélissier aux congressistes. Ne faites pas cette erreur, leur conseille-t-il, car si vous voulez des miettes, divisez-vous."

Evidemment, la mise en

place d'un front commun sur le plan de la négociation implique certains compromis, mais cela ne répugne nullement à M. Pélissier.

Le président de la centrale québécoise s'est également appliqué à démontrer que le syndicalisme était la seule façon de valoriser le travailleur.

**La situation**

Faisant le bilan de la situation à l'intérieur de la fédération, M. Lévesque a relevé une faiblesse sur le plan de l'organisation.

"Un organisme, quel qu'il soit, grandit ou déperit, indique-t-il. C'est une illusion de croire qu'il peut marquer le temps et rester dans un état statique pendant un an ou deux."

Il juge essentiel de combattre et de voir à organiser le combat contre "les organisations de boutique", étant le Syndicat des fonctionnaires de la province de Québec, Bell Canada, etc...

Dans une conversation avec le journaliste du SOLEIL, M. Lévesque n'a pas caché l'existence d'un maulage auprès des employés de Québec-Téléphone.

M. Lévesque soutient également l'importance d'expliquer à nos travailleurs en quoi consiste les bases d'une démocratie viable. Il faut aussi faire connaître nos vues par rapport à une organisation syndicale telle la Centrale de l'enseignement du Québec.

"A mon avis, explique-t-il, la CEQ peut prétendre qu'une organisation syndicale spécialisée dans le secteur de l'éducation est un instrument plus valable qu'un grand mouvement syndical qui englobe tout mais nous avons le devoir impératif de faire valoir notre conviction à nous, selon laquelle les travailleurs doivent se diriger vers un mouvement où tous y trouvent leur place bien à eux."

En effectuant une rétrospective de la situation dans chacun des secteurs qui composent cette fédération, M. Lévesque a indiqué le désir d'un groupe de travail de mettre fin au "secteur policier".

"Les policiers ne se définissent pas comme des travailleurs ordinaires, signale-t-il. Pour citer un exemple, ajoute-t-il, le secteur nous avise que toute correspondance avec les syndicats du secteur ne doit pas porter le sigle de la CSN."

La loi prévoit aussi que les policiers ne peuvent être affiliés à une centrale syndicale. La fédération souhaite donc maintenir uniquement des ententes de services.

Les congressistes aborderont aujourd'hui l'épineuse question de la cotisation syndicale. On propose une augmentation importante de la quote-part des travailleurs, soit de \$1.90 à \$2.60.

## Blocus efficace à l'usine de Bélanger, à Montmagny

par Réal LABERGE du bureau du Soleil

**LA POCATIERE** — Les quelque 400 employés syndiqués mis à pied par la compagnie A. Bélanger, Liée de Montmagny, ont manifesté leur mécontentement par une première réaction de solidarité, dès hier midi.

Ils se sont opposés à l'entrée à l'usine des 22 contre-maitres, que la direction de l'entreprise voulait affecter à des travaux de réparation et de rénovation, pour la durée

du licenciement collectif décidé mardi dernier.

Il s'agissait là de tâches manuelles qui devaient être effectuées par les employés mis à pied, ont allégué une centaine de membres du syndicat affilié à la CSD, qui ont ainsi interdit l'accès à l'usine au groupe de contre-maitres. La manifestation, de courte durée, s'est déroulée sans incident et sans que personne ne cherche à forcer le barrage syndical.

Sans insister davantage, le directeur général de l'entre-

prise, M. André Roy, a accepté de se rendre aux revendications syndicales. Après une courte délibération avec deux dirigeants syndicaux, M. Roy a fait signifier aux contre-maitres, qui s'étaient groupés à quelques pas des employés contestataires, qu'il devait se passer de leurs services.

En moins d'une heure, il ne restait plus personnel de l'atournement qui bloquait l'entrée de l'usine, ainsi que l'artère principale du centre commercial de Montmagny.

## Sursis pour Bell et Télébec

par Jean GARON

"Non". C'est sur cette réponse on ne peut plus brève que la porte s'est temporairement refermée, hier, sur la tentative du Québec de connaître les objectifs corporatifs de Bell Canada à l'égard de sa filiale, Télébec.

Ce n'est pas là non plus le seul élément de suspense introduit par les procureurs du gouvernement québécois qui ait tourné court lors de la troisième journée d'audition de la requête de hausse générale de tarifs soumise par Télébec à la Régie des services publics du Québec.

Me Raynold Langlois avait déposé plus tôt cette semaine un document comparatif qui tendait à démontrer que les tarifs proposés par Télébec étaient de loin supérieurs à ceux actuellement exigés par Bell Canada.

M. Gérard Delisle, responsable de la planification tarifaire à Télébec et à Téléphone du Nord, a affirmé qu'on ne pouvait conclure de rien à partir de ce document. Il avait auparavant souligné que certains tarifs ne lui semblaient pas justes et que la comparaison ne tenait pas compte de certaines différences entre les pratiques des deux compagnies dont les taux d'escompte pour les communications interurbaines et l'utilisation du nombre de terminaux par Télébec et de téléphones Bell dans l'élaboration des structures tarifaires.

Un des procureurs du Québec, n'en a pas moins continué pendant une bonne partie de l'audition à poser des questions sur la tarification, demandant toujours plus d'éclaircissements et laissant entendre que peu la filiation Télébec/Bell Canada.

La seule percée du côté de la maison-mère s'est produite lorsque M. Jean Monty, vice-président adjoint — administrateur de ses deux filiales au Québec, a déclaré que ni à Télébec ni à Bell avait-on envisagé d'autres solutions que la hausse tarifaire demandée, notamment du côté de l'échange de territoires.

L'on sait qu'il est souvent fait mention que Bell Canada retire la "crème" (service urbain) du service télépho-

nique au Québec alors qu'elle laisse le "petit lait" (service rural) à ses filiales. De plus, l'ordonnance de la Régie sur la requête de Télébec, déjà invoquée par Me Langlois, faisait mention de cette possibilité d'échanges pour améliorer la situation financière de l'entreprise.

Les représentants de la filiale étaient certainement les premiers à se réjouir que s'estompé quelque peu l'image de la maison-mère. Toute cette attention, un débat qui, selon eux, ne touche pas à l'essence de la requête, tendait à atténuer les points essentiels de cette demande et les réalisations de Télébec.

C'est le cas par exemple de l'automatisation des centres de commutation qui devrait être bientôt complétée tout comme d'ailleurs le programme de regroupement de lignes en secteur rural (pas plus de 4 abonnés par ligne) qui sera complété d'ici la fin 1975.

Il en est de même pour les propositions soumises quant à la modification du nombre de groupes tarifaires qui passent de 8 à 12, de l'utilisation des terminaux (postes téléphoniques principaux) plutôt que le nombre total de téléphones (supplémentaires) pour déterminer une base tarifaire plus équitable.

Toutefois compte tenu des intentions manifestées par le procureur du Québec Raynold Langlois et du mandat qui semble lui avoir été confié si l'on en juge par ses interventions depuis le début de l'audition, Bell Canada devrait redevenir aujourd'hui le centre d'intérêt.

## United Aircraft: une nouvelle tentative de Jean Cournoyer

MONTREAL (PC) — Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, doit rencontrer, aujourd'hui, les représentants des deux parties impliquées dans le conflit de la United Aircraft.

Le ministre entend recueillir à cette occasion la position du syndicat et de l'employeur à l'endroit du dernier projet de règlement qui leur soumettait récemment.

Il reste actuellement deux points en litige dans ce conflit qui a dépassé le cap des 14 mois: l'indexation des salaires au coût de la vie et le protocole de retour au travail, qui comprend entre autres les modalités de retour à l'usine des grévistes et la question du statut syndical des anciens grévistes retournés au travail.

L'initiative du ministre survient une semaine avant l'ouverture de la prochaine

session de l'Assemblée nationale, au cours de laquelle M. Cournoyer devrait présenter son projet de loi rendant obligatoire la formule Rand, promise par lui aux syndicats.

Loin de vouloir éviter une nouvelle commission parlementaire sur cette question, le ministre du Travail a qualifié son initiative de "manifestation de ma volonté de rester le principal médiateur de la province de Québec", une attitude qu'on lui a reprochée devant la commission Cliche, a-t-il dit.

M. Cournoyer a rappelé que le syndicat avait rejeté en assemblée générale son premier projet de règlement, de même qu'un autre soumis par la suite aux représentants syndicaux. Le projet sur lequel les parties se prononceraient, a-t-il dit, est le troisième issu de sa médiation spéciale.

<b>684 MOTONEIGES</b> BOMBARDIER R. TNT 750cc. 1971, bas mileage, 829-9173. 829173 MOTONEIGE Yamaha 1971, 575, en parfait ordre, 842-9821. 829194 ALBAINE Snojet, électrique, 1971, avec réparation, 813-872-1111. 829490 BOMBARDIER 1970, 18 forces, électrique, 638-5112. 829566 TNT 340, 1973, prix à discuter, après 6 heures, 963-4277. 829583 NORDIC 1974, 960ER, état neuf, 829-2630. 818391 ALBAINE TNT 340, 1972, équipée, état neuf, prix discutables, 822-6133. 829122 TNT 1971, 640cc, bonne condition, 830-849-2588. 818770 1973, Arctic Cat, Jag 340, albaïne, après 6 heures, 967-0178. 827357 SNOJET 340, 1971, en très bonne condition, 830-967-5391. 829608 BOMBARDIER 12.5 forces, 1968, remorque, traineau, 830-1183, très propre, 822-2078. 829108 SNO Cruiser 1971, 28 forces, parfait ordre, 827-9640. 812483 MOTO-SKI, 1972, 340, Modèle Zephyr, excellent condition, 828-4993. 829833 POLARIS 440, FX, 1973, 9600, 623-9477, 529-1183. 829131 POLARIS 340, 1973, 2 cylindres, 2 carburateurs, état neuf, 30 forces, prix à discuter, 822-0280. 818391 BOMBARDIER Olympie 292, Bombardier Olympie 335, chemise neuve, 842-9133. 815763 YAMAHA 1971, SL-292, à vendre 8225, Tel: 963-6465. 829787 EL Tigre 1974, 340, free-air, 1200 milles, voir 822-4357. 829169 MOTO-SKI 1967, en très bonne condition, 8130, 667-1887. 829584 TRAILER Bombardier double, ferme, 830-628-0920. 761129 CHAPARRAL 400, 800 milles, 5375, Tel: après 6 heures 661-2139. 760299 TRAILER double de motoneige, 8125, Tel: 522-2266. 890018 EL FIGURE 1973, 340 FA, 700 milles, 8790, 819-4255. 829179 BESSON d'argent, urgent, ski-doo 1972, TNT, 22 forces, 887-5272. 760390	<b>684 MOTONEIGES</b> BOMBARDIER 1970, Olympique 308, 2 cylindres, 828-9173. 827690 TNT 340, 1972, avec remorque, Tel: 529-1108. 829676 MOTO-SKI 1973, 290, prix à discuter, 832-4750. 828796 MOTONEIGE 1971, 25 forces, bon état, Tel: 872-7963. 822265 BOMBARDIER TNT 1971, 292 cc, KFM, 8225-323-6996, 329-7417. 827817 TNT 340 1973, 5.000 milles, 963-9345. 769912 SNOJET 1970, traine, bon état, Tel: 626-3082. 826945	<b>686 ROULOTTES</b> <b>J. EMILE LEVASSEUR &amp; FILS INC. ROND-POINT LEVIS</b> SPECIALS 1974-1975, tentes-roulottes, roulettes, Vanier, Lionel, Dauphine I, Lilet, boîtes de Pick-Up, pièces et accessoires, ouvert le samedi du lundi au vendredi, jusqu'à 9 heures, samedi jusqu'à 5 heures, dimanche de 1 à 5 heures p.m., 833-2611 ou res. 837-4824. 818441	<b>686 ROULOTTES</b> <b>ROULOTTES LANGLOIS INC.</b> DEPOSITAIRE maisons Robies Bellevue, Glendare, roulettes, voyage Dauphine, Bellevue 2 endroits pour vous servir: 6060 Boulevard Ste-Anne, 822-9871, 6060 boulevard Hamel, 894-1940 (ouvert tous les jours, 9h am à 9h pm, samedi 10h pm à 11h). 818200
<b>686 ROULOTTES</b> VENEZ AU BON ENDRIT LA OU LE CHOIX REGNE SALLE DE MONTRE CHAUFFEE 25 MODELES A L'INTERIEUR ROULOTTES, TENTES-ROULOTTES VENEZ LA CHOISIR AU CHAUD <b>EXPO-CAMPING L.G. VIGNEAULT INC.</b> MONTMAGNY, ROUTE 20, SORTIE 232 <b>TEL: 1-248-2228</b> DEPOSITAIRE APALACHE, BELLEVEUE ET LIONEL Ouvert du lundi au vendredi de 10 a.m. à 9 heures p.m., samedi 10 à 5 heures, dimanche 1 à 5 heures. 826594	<b>686 ROULOTTES</b> <b>CAMPWAGON</b> mini-campagne, aménagement complet et partiel, toit fibre de verre, pièces, unités ventilées, 831-1883. 829096 <b>ROULOTTES Claude Bélanger</b> , dépositaire Alouche, 4041 boul. Ste-Anne, Montmagny, 963-1221. 813037 <b>ROULOTTE</b> Champlain, 28 pieds, parfait état, avec tout équipement, 661-5026. 812707 <b>TENTE-ROULOTTE</b> Val-Bar 1974 à vendre, Tel: 871-4086. 829770 <b>ROULOTTE</b> Dauphine 1971, 18 pieds, équipée au complet, \$3,100 après 6h, tel: 967-8882. 829240 <b>WYNELIGO</b> Brave, 1974, \$14,000, Tel: 842-9333. 829918	<b>686 ROULOTTES</b> <b>CARAVANE LEVIS INC.</b> 590 RTE. TRANS-CANADA, ST DAVID, HAISON, GLENDALE, VILMONT, TEN, TES-ROULOTTES, STAR-CRAFT, ROULOTTES, GLENDALE, APALACHE, BOUL. 827-6164, 837-1064. 810039	<b>686 ROULOTTES</b> <b>LOCATION VOYAGES VACANCES INC.</b> RESEVEX des maintenant votre camping, Profitez de notre spécial: Floride, 831-1962. 810009 <b>RIVE-SUD SPORT</b> DEPOSITAIRE de maisons mobiles, roulettes et tentes-roulottes PMC, Bellevue, Salle de montre intérieure, Rive-Sud Sport, route Kennedy, St-Henri, Lévis, 812-2389. 761382 <b>GARAGE ANDRÉ BELANGER</b> DEPOSITAIRE Holiday, Sunset, Satellite et Cymet, vente, échange, réparations, installation d'accouplement (toutes les marques), 871-0197. 829354 ALBAINE, camionnette Chevy-Van 1974, surlevée, équipée, état neuf, 3.000 milles, camping ou commercial, 658-7903, 656-9144. 810731 <b>ROULOTTE</b> 14 pieds, PMC, 1973, serv. 6 fois, équipement, poêle, réfrigérateur, toilette, lavabo, chauffage, 2 lits, équipement d'attache compris, \$2,300, 628-4604, visible en tout temps. 829866 <b>1973 CAMPER</b> , motorisé, Camp Wagon, GM, 1/2 tonne, 8 cylindres automatique, tout équipé, directement propriétaire, voir 6 à 10, 827-2015. 829483 <b>MAISON</b> mobile 1973, 74 x 14, meublée, aussi roulotte de voyage Travelux 1974, 31 pieds, \$ adresser 1736, boul. Hamel, Ste-Foy, 872-9595. 818023 <b>A LOUER</b> immédiatement, roulettes motorisées 24, 7 personnes, 626-6903, voir, 828-8963, jour. 828147
<b>688 YACHTS-MOTEURS</b> <b>LAKE CHAMPLAIN INTERNATIONAL CHRIS-CRAFT SALES</b> SPECIAL du printemps, sur croiseurs Silverton 27 à 33, passerelle incluse, Gaines marina, Rouses Point, N.Y. (518) 297-6300. 818561 <b>BATEAUX</b> , plans pour amateurs, construction libre de verre, bois, fer, matériel, resine, fibre de verre, foam, bois, longueur 15 à 90, 963-3264, 961-8079. 812852 <b>ANCIEN</b> constructeur de bateaux, demande rénovation de tout genre et revêtement en fibre de verre, ouvrage garanti, 894-1138. 822233 <b>BATEAU</b> plaisance 22, fini acajou, construction soignée, tout voir, 629-6880. 832117 <b>VENDRAIS</b> ou échangeais voilier sport, prix à discuter, 849-2026. 790040 <b>REPARATION</b> de fibre de verre, 827-3065. 820333			



**ROBERTE LA FORCE**  
 OPTICIEN D'ORDONNANCES • VERRES DE CONTACT  
 maintenant à  
**CHARLESBOURG**  
 4771, 1<sup>re</sup> Avenue, St-Rodrigue  
 CLAUDE PAQUET, gérant — 627-0310  
 Opticien d'ordonnances,  
**Bientôt, CENTRE REGIONAL JADIS**